

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE679

présenté par

M. Lovisolo, M. Guillemard, Mme Decodts et Mme Delpech

-----

### ARTICLE 11 DECIES

À la seconde phrase de l'alinéa 35, après le mot :

« avis »,

insérer le mot :

« conforme ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à donner un caractère conforme à l'avis de la CDPENAF.

La souveraineté énergétique ne doit pas se faire au détriment de la souveraineté alimentaire. La préservation des terres agricoles est donc impérative.

La Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit obligatoirement être consultée afin de lutter contre la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.